

2025-1919

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 15 OCTOBRE 2025

Délibération N°B25/Q25

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2025-2029
CONVENTION D'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE
SCY-CHAZELLES - Friche MECS
MO11P064000**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°25/053 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2025-2029 approuvé le 19 mars 2025,

Vu la demande formulée par la commune de Scy-Chazelles et l'Eurométropole de Metz souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'études préalables à l'aménagement sur le site dit « Friche MECS » situé sur le territoire communal de Scy-Chazelles,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Scy-Chazelles et l'Eurométropole de Metz, annexée à la présente délibération, portant sur la réalisation d'études techniques, de vocation et de faisabilité, pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 30 000 € TTC pris en charge 50% par l'EPFGE, à 25% par la commune de Scy-Chazelles et à 25% par l'Eurométropole de Metz,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Scy-Chazelles et l'Eurométropole de Metz la convention d'étude pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 27 OCT. 2025

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Le Préfet d'Régionales et Européennes



Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS